

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de CHF 710'000.- pour le renouvellement des postes de travail et du parc d'impression de l'administration communale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Une administration performante doit disposer d'outils de travail correspondant à la technologie actuelle. Cela vaut particulièrement dans le domaine informatique, où une obsolescence du matériel peut causer d'importants problèmes quant à la fonctionnalité du matériel et à la sécurité des données. Ainsi, au cours des 15 dernières années, le Conseil communal a décidé l'octroi de sept crédits d'investissement pour la mettre en place ou améliorer le réseau informatique communal :

- Préavis 2002-14 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF. 415'000.- pour financer l'évolution du matériel informatique de l'administration communale pendant 3 ans, accepté par le Conseil communal le 4 juillet 2002 .
- Préavis 2003-07 concernant une demande de crédit de CHF 110 000.- pour financer la sécurité de l'informatique communale, accepté par le Conseil communal le 8 mai 2003.
- Préavis 2005-13 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 474'500.- pour le remplacement du « logiciel métiers » du Service des énergies, accepté par le Conseil communal le 12 mai 2005.
- Préavis 2005-39 concernant une demande de crédit de CHF 631'800.- pour financer l'évolution du matériel informatique de l'administration communale pendant 3 ans, accepté par le Conseil communal le 1^{er} décembre 2005 .
- Préavis PR 09.27PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 281'000.- pour le renouvellement des installations de téléphonie communale, accepté par le Conseil communal le 3 septembre 2009 .
- Préavis PR 10.03PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 490'000.- pour le renouvellement du matériel informatique de l'administration communale, accepté par le Conseil communal le 4 mars 2010 .
- Préavis PR 15.30PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 500'000.- pour le renouvellement des infrastructures informatiques de l'Administration communale, accepté par le Conseil communal le 3 décembre 2015 .

La mise en place des postes de travail et des systèmes d'impression actuels a été effectuée au début 2011. Le matériel informatique est habituellement amorti en 3 à 5 années. Selon l'évolution des besoins des services et les diverses évolutions des applications, l'Office informatique prolonge toutefois la durée d'utilisation de ce matériel.

Or les logiciels actuels sont sensiblement plus gourmands en ressources qu'il y a 6 ans. D'autre part, les systèmes d'impression ont atteint le nombre de copies pour lesquels ils

avaient été conçus. Afin de fournir les outils adéquats aux collaborateurs de l'administration il est donc maintenant nécessaire de remplacer ce matériel.

2. Descriptif du projet

Les éléments informatiques de la Ville qui doivent être remplacés sont les suivants :

- 340 postes de travail fixes (PC) ;
- 130 postes de travail mobiles (Notebook) ;
- 40 stations de travail hautes performances pour application lourdes (Workstation) ;
- 80 systèmes d'impression et multifonctions A4 ;
- 30 systèmes d'impression et multifonctions A3.

Pour les postes de travail, la Ville profite des conditions négociées lors des appels d'offres du Partenariat Informatique Romand (PAIR) dont elle est membre. La configuration et la mise en place sera effectuée par les collaborateurs de l'Office informatiques avec l'aide éventuelle des répondants informatiques des services.

Pour les systèmes d'impression, un appel d'offres est en cours. L'évaluation du matériel sera faite en collaboration avec des utilisateurs représentatifs des services. Dans la mesure où la valeur de ce marché est inférieure à CHF 250'000.-, la législation sur les marchés publics prévoit une procédure sur invitation. Les entreprises qui fournissent déjà la Ville ainsi que les entités suisses des principaux fabricants sont ainsi invitées à répondre à cet appel d'offres.

3. Coût et financement

3.1. Coût

Les montants estimatifs suivants sont planifiés :

Remplacement des postes de travail fixes	CHF 255'000.-
Remplacement des postes de travail mobiles	CHF 143'000.-
Remplacement des stations hautes performances	CHF 64'000.-
Renouvellement du parc d'impression A4	CHF 50'000.-
Renouvellement du parc d'impression A3	CHF 190'000.-
Imprévus	CHF 8'000.-
Total d'investissement :	CHF 710'000.-

3.2. Financement

Les montants suivants sont inscrits au plan des investissements 2017:

Renouvellement du matériel informatique	CHF 460'000.-
Renouvellement du parc d'impression	CHF 250'000.-
Total d'investissement :	CHF 710'000.-

Cette dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée aux comptes n° 2062080017 et n° 8062080017 « Renouvellement des postes informatiques 2017 » et amortie en 3 ans au plus.

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à CHF 256'902.- et comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi, par CHF 6'035.-, l'amortissement, par CHF 236'667.-, et les frais d'entretien, par CHF 14'200.- (2 %).



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1: La Municipalité est autorisée à renouveler les postes de travail et le parc d'impression de l'administration communale ;
- Article 2: Un crédit d'investissement de CHF 710'000.- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée aux comptes n° 2062080017 et n° 8062080017 « Renouvellement des postes informatiques 2017 » et amortie en 3 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



J.-D. Carrard



Le Secrétaire



F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : M. Jean-Daniel Carrard, syndic